

**Direction du développement
économique et urbain**

CAHIER BUDGÉTAIRE
PROCESSUS BUDGÉTAIRE 2011
PRÉSENTÉ AUX COMMISSIONS CONJOINTES
SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Le 26 mai 2010

Montréal 

TABLE DES MATIÈRES

MISSION	3
ORGANIGRAMME	4
ORIENTATIONS ET POLITIQUES.....	5
PRINCIPALES ACTIVITÉS.....	8
PRINCIPALES RÉALISATIONS	10
PRIORITÉS DE LA DDEU	12
BUDGET D'EXPLOITATION	13
RÉDUCTION DE 5 % DU BUDGET – INFORMATIONS	17
RÉDUCTION DE 5 % DU BUDGET – IMPACT RÉEL.....	19
PISTES DE SOLUTION	20
CRÉATION DE RICHESSE.....	22
ANNEXE	24
<i>Inventaire des lois et règlements</i>	<i>24</i>

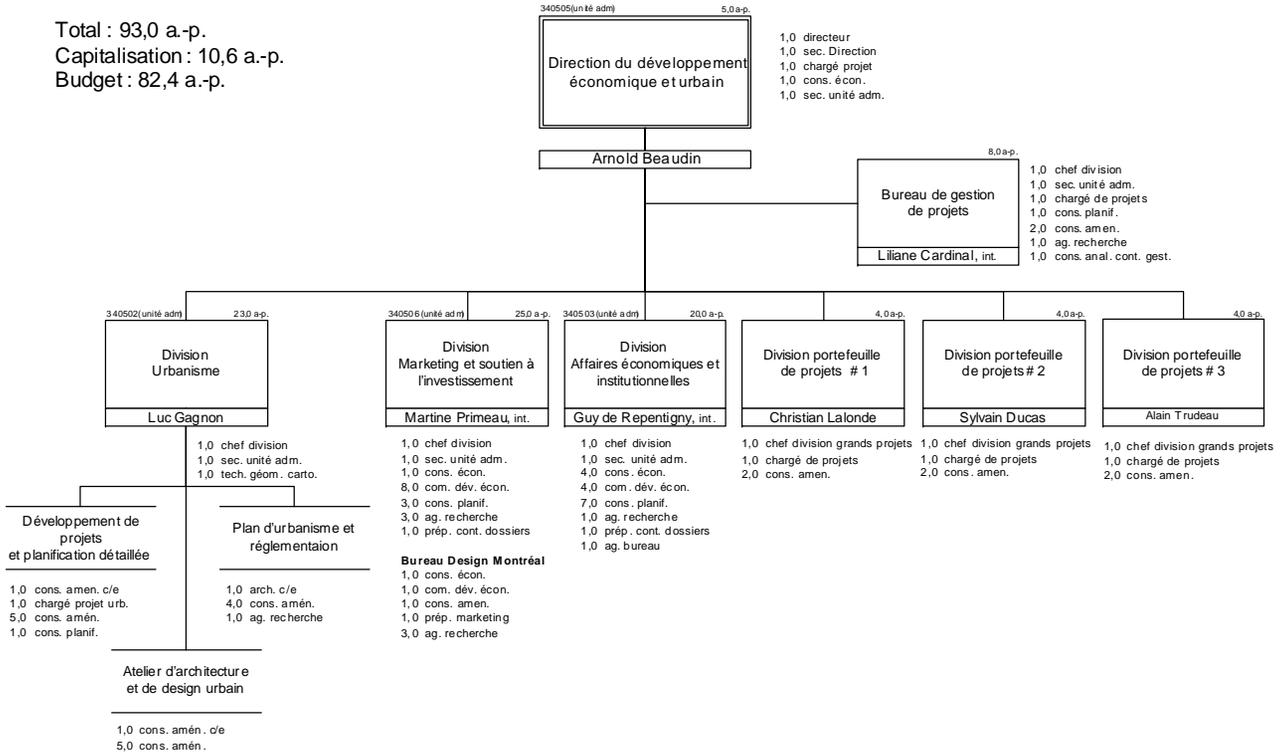
MISSION

La Direction du développement économique et urbain a pour mission d'assurer à l'administration municipale la mise en œuvre du Plan stratégique *Imaginer • Réaliser Montréal 2025*, de la stratégie de développement économique *réussir@montréal*, du Plan d'urbanisme, du Plan de gestion pour la réalisation des grands projets, du Plan d'action intégré *Montréal, Design de ville | Ville de design* et du Partenariat en économie sociale.

Dans la poursuite de cette mission, elle propose à l'administration municipale des orientations, des stratégies, des actions et des outils pour le développement de son territoire, notamment en matière économique, d'urbanisme, de réalisation des grands projets, de design ainsi que de mise en marché.

ORGANIGRAMME

Total : 93,0 a.-p.
 Capitalisation : 10,6 a.-p.
 Budget : 82,4 a.-p.



ORIENTATIONS ET POLITIQUES

Les actions de la DDEU sont guidées par les grandes politiques et orientations suivantes:

Imaginer • Réaliser Montréal 2025

Le plan collectif qui vise à offrir une ville toujours plus agréable et prospère et dont l'objectif est de hisser Montréal parmi les métropoles nord-américaines les plus dynamiques.

Cinq axes ont été identifiés pour orienter son action :

- Le savoir, la créativité et l'innovation;
- La culture;
- Le milieu de vie
- Les infrastructures;
- L'ouverture et le rayonnement international

Quatre chantiers prioritaires

- Le Quartier des spectacles;
- Le Havre de Montréal;
- Montréal Technopole;
- Le Quartier de la vie – Muséums nature

Stratégie de développement économique réussir@montréal 2005-2010

Les grandes orientations stratégiques et axes de positionnement de la Ville en matière de développement économique ont été définis par cette stratégie :

- Montréal, une destination d'affaires où l'on investit et réussit afin d'améliorer l'environnement d'affaires;
- Montréal, une ville de savoir et de design où les grappes industrielles innovent et performant;
- Montréal, une métropole culturelle d'avant-garde qui favorise la croissance des industries culturelles et qui appuie le développement de circulation et de diffusion culturelles;
- Montréal, une ville où il fait bon vivre et travailler grâce à un environnement urbain de qualité;
- Montréal, une ville internationale et cosmopolite ouverte sur le monde dotée d'une grande notoriété en mesure d'attirer des investisseurs, organisations de renom, chercheurs, étudiants et touristes.

Le Plan d'urbanisme

Le Plan d'urbanisme définit la vision d'aménagement et de développement du territoire de la Ville de Montréal. Il identifie les mesures servant à mettre en œuvre ses orientations et ses objectifs et traite des enjeux panmontréalais et des particularités distinctives des arrondissements.

Sept orientations d'aménagement émanent du Plan d'urbanisme :

- des milieux de vie de qualité, diversifiés et complets
- des réseaux de transport structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain
- un Centre prestigieux, convivial et habité
- des secteurs d'emplois dynamiques, accessibles et diversifiés
- un paysage urbain et une architecture de qualité
- un patrimoine bâti, archéologique et naturel valorisé
- un environnement sain

Le Plan d'urbanisme fera l'objet d'une révision qui sera amorcée cette année.

Ville de design | Design de Ville

Le plan d'action en design a pour objectif de participer à « mieux faire la ville » tout en contribuant à affirmer le leadership national et international de Montréal comme ville de design;

Le plan vise à introduire la notion d'innovation en design dans l'ensemble des décisions et actions ayant un impact sur l'environnement bâti, à intensifier le travail de promotion et d'éducation, de même qu'à accélérer la mise en réseau internationale du design montréalais.

L'action de Design Montréal se décline en plusieurs fonctions:

- accompagnement de la commande en design;
- réalisation de séminaires de formation;
- organisation de concours et d'ateliers;
- promotion et diffusion de pratiques exemplaires;
- réalisation d'activités de communication et de rayonnement;
- publication de guides.

Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable

Une entente entre la Ville de Montréal et les acteurs de l'économie sociale situés sur son territoire dont l'objectif est d'accroître le soutien de la Ville aux entreprises d'économie sociale, en faisant, notamment, plus régulièrement appel à leurs services.

Par cette entente, chacune des parties s'engage à réaliser des actions dans différents domaines d'intervention de la Ville, tels que le développement durable, le développement culturel, l'habitation et l'immobilier collectif, le loisir et le tourisme.

Le Partenariat repose sur cinq axes d'intervention, à savoir :

- un soutien à l'entrepreneuriat collectif pour consolider l'ancrage local, afin de soutenir les entrepreneurs collectifs et pour développer un soutien aux projets majeurs de l'économie sociale ;

- un rôle accru de l'économie sociale aux grands projets pour y favoriser son intégration dans une perspective de développement durable ;
- un plus grand apport de l'économie sociale à l'amélioration de la qualité de vie de la population pour sans cesse innover ;
- des pratiques d'affaires ouvertes pour favoriser la croissance des entreprises d'économie sociale ;
- une promotion intégrée de l'économie sociale pour se démarquer ici et ailleurs dans le monde par la créativité qui est propre à Montréal.

Stratégie mode *Montréal Style libre*

Stratégie de promotion sur la scène locale et internationale de Montréal comme centre de création mode en misant sur ses atouts de savoir-faire local, de potentiel artistique et de capacité innovante.

Cette stratégie répond à trois principaux défis :

- la collaboration entre les principaux acteurs de l'industrie pour permettre la création d'actions à valeur ajoutée;
- la définition d'une identité forte pour favoriser la notoriété de la marque Montréal et des actions mode;
- la promotion et le renforcement de l'image de l'industrie pour permettre à l'offre locale d'être mieux connue du public.

Pour y parvenir le plan d'action en quatre volets mise sur la stratégie événementielle, sur la plateforme identitaire, sur le positionnement Web et sur la création d'un bureau de la mode et du vêtement.

Gestion de projets

La DDEU a développé un modèle de gestion de projets qui propose une approche de gestion qui fait appel au sens politique, au sens des affaires, à l'art de la gestion et à la rigueur de la gestion par projets.

Il permet de déterminer clairement les rôles et les responsabilités dans les projets, de forcer la concertation et l'apport de nombreux intervenants grâce au travail en équipe, à la conciliation en continu des divers intérêts et à une approche matricielle mettant à contribution des ressources spécialisées de plusieurs unités et services, de définir précisément les projets et de les évaluer sous différentes facettes, d'introduire un processus transversal, intégrateur et unique permettant de systématiser les actions et, enfin, de faciliter le suivi des projets et d'assurer le contrôle de l'envergure, des coûts, des échéances et des risques.

À cet effet, la Ville de Montréal a mis en place un bureau de gestion qui assure une série de fonctions, dont le *coaching* et le soutien à l'ensemble des intervenants de la Ville et des arrondissements, le développement des systèmes, processus, méthodes et outils de gestion de projets, la consolidation globale détaillée, l'audit des projets et la documentation des projets.

PRINCIPALES ACTIVITÉS

La DDEU en matière de gestion de projets

- Assure la gestion du soutien au développement des grands projets à Montréal afin d'en assurer la réalisation, conformément aux différentes orientations municipales.

La DDEU en matière d'urbanisme

- Met en œuvre et tient à jour le Plan d'urbanisme.
- Planifie le développement et l'aménagement des secteurs stratégiques identifiés au Plan d'urbanisme.
- Soutient les différents services et instances municipales en matière de planification, de réglementation, d'aménagement et de design urbain.
- Conçoit des projets d'aménagement du domaine public.
- Apporte un soutien aux promoteurs dans la planification de projets répondant aux orientations municipales.
- Soutient la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans sa démarche d'élaboration d'un Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

La DDEU en matière d'affaires économiques et institutionnelles

- Fournit aux instances décisionnelles des outils et du matériel informatif et stratégique en matière d'intelligence économique.
- Développe des stratégies d'intervention sur le plan du développement économique local.
- Assure la gestion des programmes de développement économique (PR@M) en vigueur dans l'agglomération.
- Représente la Ville auprès des partenariats institutionnels et économiques.
- Coordonne les activités du Bureau de développement des artères commerciales.

La DDEU en matière de soutien à l'investissement et de marketing

- Offre un soutien professionnel dans la préparation et l'accueil de missions économiques.
- Offre des services de soutien aux investisseurs.
- Fait la promotion du potentiel économique de Montréal et de son environnement d'affaires auprès de la communauté d'affaires locale, nationale et internationale.
- Assure un suivi des actions en matière d'économie sociale.
- Affirme Montréal comme ville de design.

La DDEU soutient et participe à différents comités stratégiques en lien avec le suivi des grands projets et le monitoring du plan de développement de *Montréal 2025*.

- Comité Réaliser les grands projets du *Montréal 2025*
- Comité corporatif de gestion des grands projets
- Comité des chefs de projets
- Comité CAR – Ville – Grands projets
- Comité d’orientation économique (COÉ)
- Forum de développement économique
- Comité technique métropolitain en aménagement

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Division des affaires économiques et institutionnelles

- Nouvelle entente CLD
- Partenariat ASDCM et Bureau de développement des artères commerciales
- Partenariat en économie sociale et Bureau de développement de l'économie sociale
- Succès des PR@M :
 - PR@M Industrie : 146 projets admis pour des investissements de 1,2 G\$
 - PR@M Commerce : 220 projets admis pour des investissements de 24 M\$ et une aide estimée de 5,5 M\$ (s'ajouteront près de 40 demandes qui sont encore à l'étude)
 - ClimatSol : 47 projets pour des investissements de 1,1 G \$ pour une aide de 16 M\$; 109 études de caractérisation pour une aide de 0,7 M\$
- Coordination et programmation du colloque « Ville, Université, Entreprise » dans le cadre des EJC 2009
- Contributions de type affaires publiques en marge de grands projets et de sorties publiques d'élus (ex. : Bassins du Nouveau Havre, CHUM, Campus UdeM Outremont, Quadrilatère Saint-Laurent, etc.)
- Profils sociodémographiques et profils des districts électoraux de la Ville
- Répertoire des regroupements ethnoculturels de gens d'affaires et de professionnels de Montréal
- Mise en place du site *Montréal 2025*

Division de l'urbanisme

- Conception de projets urbains: secteur Turcot, aménagements publics dans le cadre du projet Griffintown, réaménagement du boul. de Maisonneuve et de la rue Chabanel, abords de la rue Sherbrooke Es
- PPU du secteur Pierrefonds-Ouest
- Concours d'idée des abords de la station de métro Champ-de-Mars
- Étude de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie
- Révision du concept d'aménagement du campus Outremont
- Concept préliminaire pour Lachine Est
- Concept de réaménagement du secteur Laurentien-Lachapelle
- Aménagement du domaine public (Norman-Bethune phase 2 et Chabanel)
- Soutien à tous les grands projets : Quartier des spectacles, 2-22 Sainte-Catherine, Bassins du Nouveau Havre, CHUM, Campus Outremont, CUSM site Glen, Planétarium Rio Tinto Alcan, ...
- Étude de vocation pour le Planétarium
- Bilan 2007 - 2009 du Plan d'urbanisme
- Émission de 150 certificats de conformité au Plan d'urbanisme
- Intégration au schéma d'aménagement de la Politique protection des rives, du littoral et des plaines inondables

Bureau de gestion des grands projets

- Travaux de réalisation de la phase 1 (Place du Quartier des spectacles) et amorce des travaux de la seconde phase (Promenade des Festivals / Place de l'Adresse symphonique).
- Quadrilatère Saint-Laurent - Adoption du règlement par le CM en septembre
- Bassins du Nouveau Havre - Adoption du règlement et de l'accord de développement en août 2009
- Radio-Canada - Adoption du règlement et de l'accord de développement en septembre 2009
- Acadie-Chabanel - Travaux d'aménagement de la rue
- Boulevard de Maisonneuve - Dernière phase d'aménagement de la place Norman-Bethune
- Campus Outremont
 - Conclusion entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal d'une entente de principe sur la responsabilité et le partage des coûts des travaux d'infrastructures
- Annonce par les gouvernements du Canada et du Québec d'une contribution financière totale de 60 M \$, dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec, couvrant la moitié des coûts de ces infrastructures.
- CHUM et CUSM au site Glen
- Planétarium - Concours pour le concept du planétarium
- Programme d'infrastructures nécessaires au développement immobilier
 - Fin ou poursuite de plusieurs projets et signature de nouvelles ententes (Le Valencia et Ruisseau Pinel (Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles), Les Cours Lafontaine (Mercier—Hochelaga-Maisonneuve), le Centre corporatif Saint-Laurent et le projet Bois-Franc (Saint-Laurent), Kessner et Héritage sur le Lac (Pierrefonds—Roxboro).

Division du soutien à l'investissement et du marketing

- Étude de la perception du milieu des affaires montréalais de «Montréal comme ville d'affaires»
- Inventaire des parcs et des zones industrielles de l'agglomération
- Réalisation de la carte interactive des parcs industriels, du transport et des secteurs industriels de l'agglomération
- Préparation des missions MIPIM et Chine
- Visite de 60 filiales étrangères établies dans l'arrondissement Ville-Marie
- Soutien à la création du Campus des technologies de la santé (CTS)
- Visite de 15 organismes de valorisation de la propriété intellectuelle
- Création du Bureau de la mode et du vêtement
- Création du Bureau de l'économie sociale.
- Contribution au Fonds Jacques-Cartier et coordination de la participation de la Ville aux Entretiens Jacques-Cartier
- Implication directe dans la création de la grappe des technologies propres
- Concours d'idées | Lumière sur le Gesù
- Cahier des bonnes pratiques en design urbain | Imaginer, réaliser la ville du 21^e siècle
- Groupe de travail sur les bonnes pratiques en design urbain
- Portes Ouvertes Design Montréal 2009 et 2010
- Mise en place de la Bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2009
- Réalisation du site «realisonsmontréal.com»

PRIORITÉS DE LA DDEU

Accélérer la réalisation des projets à Montréal

- Mettre en œuvre le *Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux*
- Soutenir la planification et la réalisation des projets, conformément aux orientations municipales
- Mettre en œuvre les quatre chantiers prioritaires
 - Le Quartier des spectacles;
 - Le Havre de Montréal;
 - Montréal Technopole;
 - Le Quartier de la vie – Muséums nature

Veiller à l'exemplarité en urbanisme

- Définir le « projet de ville » sur lequel s'appuiera l'élaboration du nouveau Plan d'urbanisme
- Planifier l'aménagement et le développement des grands sites stratégiques, dont le canal de Lachine, l'ancien hippodrome, les abords du Campus Outremont, le quartier de l'innovation et l'autoroute Ville-Marie
- Assurer une intégration optimale « transports-aménagement » dans les projets : échangeur Henri-Bourassa, SRB Pie-IX, tramway, gares du train de l'Est, Grand Griffintown, abaissement de l'autoroute Bonaventure et Turcot
- Mettre en œuvre les meilleures pratiques en aménagement durable

Assurer le leadership de Montréal en matière de développement économique

- Élaborer la nouvelle stratégie de développement économique
 - Plan d'action pour le développement et l'aménagement du centre-ville
 - Plan d'action spécifique pour l'Est de Montréal

Favoriser l'investissement et promouvoir l'environnement d'affaires de Montréal

- Élaborer la stratégie de marketing économique
- Mettre en œuvre les plans d'action sectoriels : design, mode, économie sociale et commerce
- Promouvoir, en collaboration avec nos partenaires, Montréal à l'international (mission, accueil de délégations, etc.)

La réalisation de ces priorités devrait permettre à l'économie montréalaise d'atteindre la cible que la DDEU met de l'avant pour les cinq prochaines années :

- Taux de croissance annuelle moyen du revenu personnel par habitant = 3 %
... un taux supérieur à celui de 2,6 % atteint sur la période 2004-2008

BUDGET D'EXPLOITATION

Revenus et dépenses par compétence

(en milliers de dollars)

	Revenus		Dépenses	
	Budget Comparatif 2009	Budget comparatif 2010	Budget Comparatif 2009	Budget Comparatif 2010
Conseil municipal	78,2	78,2	11 202,5	9 333,5
Conseil d'agglomération	15 379,6	16 230,9	29 115,2	28 704,1
Total	15 457,8	16 309,1	40 317,7	38 037,6

Revenus par activités

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal				Conseil d'agglomération				Total			
	Budget original Comparatif 2009	Budget modifié Comparatif 2009	Réel Comparatif 2009	Budget Comparatif 2010	Budget original Comparatif 2009	Budget modifié Comparatif 2009	Réel Comparatif 2009	Budget Comparatif 2010	Budget original Comparatif 2009	Budget modifié Comparatif 2009	Réel Comparatif 2009	Budget Comparatif 2010
Aménagement, urbanisme et développement												
Aménagement, urbanisme et zonage	0,0	397,3	299,0	0,0	0,0	1 350,0	1 350,0	650,0	-	1 747,3	1 649,0	650,0
Promotion et développement économique	75,0	75,0	2,1	75,0	15 379,6	18 080,2	17 993,9	15 580,9	15 454,6	18 155,2	17 996,0	15 655,9
Rénovation urbaine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres - Aménagement, urbanisme et développement	3,2	3,2	0,0	3,2	0,0	0,0	0,0	0,0	3,2	3,2	-	3,2
Total	78,2	475,5	301,1	78,2	15 379,6	19 430,2	19 343,9	16 230,9	15 457,8	19 905,8	19 645,0	16 309,1

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal				Conseil d'agglomération				Total			
	Budget original Comparatif 2009	Budget modifié Comparatif 2009	Réel Comparatif 2009	Budget Comparatif 2010	Budget original Comparatif 2009	Budget modifié Comparatif 2009	Réel Comparatif 2009	Budget Comparatif 2010	Budget original Comparatif 2009	Budget modifié Comparatif 2009	Réel Comparatif 2009	Budget Comparatif 2010
Aménagement, urbanisme et développement												
Aménagement, urbanisme et zonage	3 649,9	5 466,7	3 756,9	4 304,3	1 754,6	4 418,4	2 971,8	1 985,5	5 404,5	9 885,1	6 728,7	6 289,8
Promotion et développement économique	3 718,6	2 701,9	4 047,2	3 475,5	27 360,6	28 663,5	28 141,9	26 718,6	31 079,2	31 365,4	32 189,1	30 194,1
Rénovation urbaine	3 834,0	2 467,3	2 419,3	1 553,7	0,0	0,0	0,0	0,0	3 834,0	2 467,3	2 419,3	1 553,7
Autres - Aménagement, urbanisme et développement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	-	-
Total	11 202,5	10 635,9	10 283,3	9 333,5	29 115,2	33 081,9	31 168,2	28 704,1	40 317,7	43 717,8	41 451,4	38 037,6

Note : Les données budgétaires de Technoparc Montréal (TM) sont inscrites au budget du Service des finances. Cette société, dont le budget atteint 3,15 M\$ en 2010, reçoit une contribution de 2,85 M\$ de la Ville et fait partie du périmètre comptable de la Ville.

TM a pour mission de soutenir l'implantation et le développement d'entreprises technologiques et de centres de recherches dans les secteurs de la bio-pharmaceutique, des technologies de l'information, de l'aérospatiale, de l'agroalimentaire, de l'environnement, de l'énergie et les sciences de la santé. Son champ d'action dans ces domaines porte sur l'ensemble du territoire de l'île, en plus de continuer son action de mise en valeur du campus Saint-Laurent.

TM constitue un des outils par lequel la Ville entend développer le chantier Montréal Technopole.

Revenus par objets

(en milliers de dollars)

	Budget original Comparatif 2009	Budget modifié Comparatif 2009	Réel Comparatif 2009	Budget Comparatif 2010
Taxes	-	-	-	-
Paiements tenant lieu de taxes	-	-	-	-
Services rendus aux organismes municipaux	-	-	-	-
Autres services rendus	78,2	78,2	2,1	78,2
Autres revenus	0,0	397,3	299,0	0,0
Transferts	15 379,6	19 430,2	19 343,9	16 230,9
Quotes-parts	-	-	-	-
Total	15 457,8	19 905,8	19 645,0	16 309,1

Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Budget original Comparatif 2009	Budget modifié Comparatif 2009	Réel Comparatif 2009	Budget Comparatif 2010
Rémunération et cotisations de l'employeur	8 157,2	7 945,0	8 264,1	8 325,9
Transport et communications	187,1	358,0	321,7	187,1
Honoraires professionnels	3 435,4	6 316,0	3 176,0	4 196,1
Services techniques et autres	71,1	540,2	446,1	71,1
Location, entretien et réparation	0,0	52,8	45,8	0,0
Biens non durables	10,4	48,2	46,6	10,4
Biens durables	0,0	14,1	12,7	0,0
Frais de financement	-	-	-	-
Contributions à des organismes	17 774,6	22 085,4	22 962,4	18 960,5
Autres objets	10 681,9	6 358,1	6 176,1	6 286,5
Financement	-	-	-	-
Total	40 317,7	43 717,8	41 451,4	38 037,6

Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	\$		Années-personnes	
	Budget Comparatif 2009	Budget Comparatif 2010	Budget Comparatif 2009	Budget Comparatif 2010
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Élus	-	-	-	-
Cadres et contremaîtres	1 394,7	1 045,6	9,9	6,6
Cols blancs	661,1	631,6	11,5	10,6
Professionnels	6 101,4	6 648,7	60,6	65,2
Policiers	-	-	-	-
Pompiers	-	-	-	-
Préposés aux traverses d'écoliers	-	-	-	-
Cols bleus	-	-	-	-
Total	8 157,2	8 325,9	82,0	82,4

RÉDUCTION DE 5 % DU BUDGET – INFORMATIONS

Budget des dépenses 2010 - Contributions

(en milliers de dollars)

	Conseil d'agglomération	Conseil municipal	Total
Dépenses incompressibles - engagements			
CLD/CDEC ¹	880,0		880,0
	880,0	0,0	880,0
Dépenses financées par le gouvernement du Québec			
CLD/CDEC ²	15 580,9		15 580,9
Design ³		122,2	122,2
Mode ³		787,4	787,4
	15 580,9	909,6	16 490,5
Sous-total	16 460,9	909,6	17 370,5
Autres dépenses			
OCTGM	1 400,0		1 400,0
Artères commerciales	75,0		75,0
Autres	15,0	100,0	115,0
	1 490,0	100,0	1 590,0
Total - Dépenses de contributions	17 950,9	1 009,6	18 960,5

Ces contributions sont versées en vertu des politiques et orientations de la Ville

1. Montant minimal à verser en vertu de l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sur le développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

2. Versement d'une contribution dont la dépense est entièrement financée par une subvention des autres gouvernements. Une réduction de la dépense n'aurait aucun impact sur le cadre financier.

3. Cette contribution est financée entièrement par l'enveloppe de 140 M\$. Une réduction de la dépense n'aurait aucun impact sur le cadre financier.

Budget des dépenses 2010 - Subventions

(en milliers de dollars)

	Conseil d'agglomération	Conseil municipal	Total
Dépenses incompressibles - engagements			
Programme de coopération industrielle (PROCIM V) ¹	300,0		300,0
Crédits de taxes - Secteur industriel ¹	100,0		100,0
Infrastructures sur sites ¹		1 553,7	1 553,7
	400,0	1 553,7	1 953,7
Dépenses financées par le gouvernement du Québec			
PR@M - Commerce ²	3 722,0		3 722,0
Bureau de développement des artères commerciales ²	155,0		155,0
ClimatSol ³		50,8	50,8
	3 877,0	50,8	3 927,8
Sous-total	4 277,0	1 604,5	5 881,5
Autres dépenses			
PR@M - Revitalisation II		405,0	405,0
	0,0	405,0	405,0
Total - Dépenses de subventions	4 277,0	2 009,5	6 286,5
PR@M - Industrie ⁴	4 307,0		

Ces subventions sont versées en vertu des politiques et orientations de la Ville

1. Fin de programme - admissibilité terminée
2. Dépenses financées à hauteur de 50 % par l'enveloppe de 140 M\$.
3. Paiement de la subvention aux entreprises privées admises à Climatsol. Dépenses couvertes par une subvention équivalente provenant du gouvernement du Québec, à laquelle s'ajoute un montant correspondant à 1 % de la subvention pour les frais de gestion.
4. Programme géré par DDEU, dont les crédits ont été transférés au Service des finances en 2010. Ce programme génère des revenus de taxation supérieurs à cette dépense.

RÉDUCTION DE 5 % DU BUDGET – IMPACT RÉEL

Budget 2010	38 037,6
Dépenses incompressibles ou financées	
▪ Dépenses de contributions	17 370,5
▪ Dépenses de subventions	5 881,5
▪ Main-d'œuvre permanente	8 252,4
Solde	<hr/> 6 533,2
Réduction demandée (5 %)	1 901,9

**Réduction réelle demandée de 29 %
(basée sur le solde)**

PISTES DE SOLUTION

Les dépenses

Un contrôle des dépenses à déjà été mis en place et vise l'efficacité

- Achat en commun de statistiques économiques avec le consortium de la CMM et avec le MTQ
- Réduction des dépenses de promotion (Site *Montréal 2025.com*)
- Préparation de la relève et développement des compétences : un processus déjà en partie réalisé
- Mise en œuvre d'un plan de réduction des dépenses de déplacement (données Pierre : réduction du coût de taxis ?)
- Centralisation des activités déjà effectuée :
 - achats de biens et services;
 - télécommunications;
 - services informatiques;
 - loyer.

Potentiel de diminution de certaines dépenses

- PR@M – Revitalisation : suspension ou abolition
- Contributions aux partenaires : les faire participer à l'effort de réduction, lorsque possible

Réduction des honoraires professionnels ou la masse salariale : une approche qui pourrait compromettre notre mission

- Les honoraires professionnels servent à financer des études ou services spécialisés pour la gestion des grands projets, la stratégie de développement économique et la planification urbaine; ils sont essentiels compte tenu du nombre de nos effectifs ainsi que de la diversité et de la croissance de nos priorités
- Une diminution des effectifs irait à l'encontre des décisions récentes de renforcer notamment les processus de gestion des projets et l'urbanisme

À titre d'exemple : 1 M\$ = 10 a-p, soit 12 % des effectifs.

Les revenus

Tarifification des services de la DDEU :

- dans le cadre des projets majeurs (pour un projet admissible à l'article 89, un montant de 20 k \$ est tarifé actuellement par les arrondissements, peu importe la taille du projet); potentiel à évaluer

Une autre voie s'offre à nous pour réduire le déséquilibre financier, c'est-à-dire :

- Miser davantage sur la création de la richesse et ainsi augmenter les revenus fonciers, est une démarche rentable pour la Ville ...

Grâce à des investissements qui rapportent

- La somme de 91,4 M\$¹ investie par l'entremise du Fonds d'investissement a permis de générer entre 2007 et 2010 des investissements de 1,6 G\$ et des revenus municipaux de 125,9 M\$ (taxation, droits de mutation et permis). Les recettes de taxation récurrentes s'élèvent présentement à 27,2 M\$, ce qui exclut toutefois les recettes de taxation des bâtiments de certains de ces investissements qui ne seront portés au rôle qu'à compter de 2010.
- Le rendement annuel de ces investissements de 91,4 M\$ est présentement estimé à 17 %.
- Depuis 2008, 146 projets, pour des investissements de 1,2 G\$, ont été admis au PR@M Industrie et 220 projets, pour des investissements de 24 M\$, ont été admis au PR@M Commerce.

¹ Un autre montant de 59,3 M\$ a également été investi à l'aide du fonds d'investissement pour un total, de 150,7 M\$. Cependant, les projets privés qui y sont associés se concrétiseront dans les années à venir et produiront éventuellement de nouveaux revenus municipaux

CRÉATION DE RICHESSE

Pour contribuer à la création de la richesse et des revenus fonciers par :

- la réalisation des priorités de l'Administration
- la réalisation accélérée de plusieurs grands projets et d'un nombre accru de ces projets
- les mises à jour de la stratégie de développement économique et du Plan d'urbanisme

... et répondre aux nouveaux mandats de l'Administration, la DDEU doit disposer de ressources adéquates.

La croissance du portefeuille de projets mobilise déjà une grande partie des ressources de la Division de l'urbanisme. Elle apporte son soutien au Bureau de gestion des projets au prix toutefois de devoir délaissier une partie de ses principales tâches (exemple : planification détaillée du secteur Laurentien-Lachapelle, du site Bellechasse, du secteur Griffintown, du canal de Lachine (Phase 2), du secteur Albert-Hudon et des abords du CUSM - site Glen).

Besoins additionnels pour mettre en œuvre de nouveaux mandats de l'Administration
(en milliers de dollars)

	2011		Total
	Conseil		
	agglomération	municipal	
- Élaboration du nouveau plan d'urbanisme - création du bureau + services professionnels et communication		2 068,9	2 068,9
- Campagnes - Montréal, ville d'affaires et Mise en valeur des artères commerciales	1 500,0		1 500,0
- Renforcement des équipes de chefs de projets et création d'une nouvelle équipe pour la croissance du portefeuille de projets - nouveaux postes (CUSM, CHUM, Outremont, Turcot, etc.) ¹		780,0	780,0
Total	1 500,0	2 848,9	4 348,9

Autres éléments

Poursuite du PR@M - Industrie : à déterminer
 Plan de relance de l'Est : à déterminer
 Réhabilitation des sols : à déterminer
 Mise en valeur des terrains vacants au centre-ville : à déterminer

1. Une partie de cette dépense pourrait être capitalisée.

ANNEXE

Inventaire des lois et règlements

LOI	RÈGLEMENT NON MUNICIPAL	RÈGLEMENT MUNICIPAL	DESCRIPTION
L.R.Q., c. C-19			Loi sur les cités et villes, § 14.1, art. 458.1 à 458.44 (SDC)
		03-108	Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial
		X	Règlements (13) portant sur l'approbation du budget de fonctionnement des sociétés de développement commercial pour chaque arrondissement avec une SDC
L.R.Q., c. M-30.01			Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (CLD)
		R.R.V.M., S-8.3	Règlement sur les subventions à la revitalisation des terrains du centre-ville
		R.R.V.M., S-11.3	Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (PROCIM V)
L.R.Q., c. A-19.1			Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
L.R.Q., c. P-41.1			Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
L.R.Q., c. C-37.01			Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal
	c. Q-2, r.1		Règlement relatif à l'application sur la Loi sur la qualité de l'environnement
L.R.Q., c. C-11.4			Charte de la Ville de Montréal
		04-047 tel que modifié	Règlement révisant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal
		113 tel que modifié, 02-127 et RCG 06-034	Règlement modifiant le règlement sur l'examen et la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la Communauté urbaine de Montréal
			Schéma d'aménagement de l'ex-CUM (89)
		02-080	Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du Conseil au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme
		135	Règlement sur le comité consultatif agricole de la CUM
		X	Règlements d'urbanisme de chacun des arrondissements
Décret 468-2005			Politique gouvernementale de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

LOI	RÈGLEMENT NON MUNICIPAL	RÈGLEMENT MUNICIPAL	DESCRIPTION
L.Q. 2000, C-56			Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais
		02-193	Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux nécessaires à la réalisation de projets résidentiels et règlements connexes (RCG 06-045, RCG 06-047, 02-002 et 06-055)
		R.R.V.M., c.1-1	Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales
L.R.Q., c. E-24			Loi sur l'expropriation
		R.R.V.M., c. P-5.1	Règlement sur la prévention des incendies
		R.R.V.M., c. P-15	Règlement sur la protection du patrimoine immobilier
L.R.Q., c. B-4			Loi sur les biens culturels
L.Q. 2002, C-11			Loi sur la qualité de l'environnement
		03-066	Règlement modifiant le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement
L.R.Q., c. C-1			Loi sur le cadastre
L.R.Q., c. P-41.1			Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
L.R.Q., c. C-19			Loi sur les cités et villes
L.R.Q., c. C-11.4			Charte de Montréal
Décret 1229-2005			Décret d'agglomération
		X	Tous les règlements d'urbanisme de la Ville, des arrondissements et des municipalités liées